

COMMENTAIRES ET EVOLUTIONS DES INDICES CNR TRM

DÉCEMBRE 2024	1 mois	3 mois	12 mois	Moyenne sur 12 mois *
INDICE SYNTHETIQUE LD EA (hors gazole)	+ 0,4 % (+ 0,3 %)	+ 1,4 % (+ 0,4 %)	- 0,9 % (+ 1,6 %)	+ 1,3 % (+ 4,9 %)
INDICE SYNTHETIQUE REG EA (hors gazole)	+ 0,4 % (+ 0,4 %)	+ 1,4 % (+ 0,4 %)	- 0,7 % (+ 1,6 %)	+ 1,6 % (+ 5,1 %)
INDICE SYNTHETIQUE REG Porteurs (hors gazole)	+ 0,5 % (+ 0,4 %)	+ 1,2 % (+ 0,4 %)	- 0,2 % (+ 1,7 %)	+ 2,4 % (+ 5,3 %)
GAZOLE PROFESSIONNEL	+ 0,6 %	+ 4,3 %	- 7,0 %	- 6,6 %
	L'indice augmente de +0,6% en décembre 2024. Son évolution moyenne annuelle à la baisse (-6,6%) a une incidence forte sur les variations annuelles de tous les indices synthétiques. La TICPE applicable au gazole professionnel TRM est intégrée à l'indice. Retrouvez les informations concernant la fiscalité du gazole pour 2024 sur www.cnr.fr : Fiscalité gazole 2024 .			
GAZOLE	+ 0,5 %	+ 3,8 %	- 6,2 %	- 5,9 %
	Le coût du carburant hors TVA augmente de +0,5% en décembre 2024. Cet indice est conçu notamment pour les véhicules de moins de 7,5 tonnes de poids total, qui ne sont pas concernés par le remboursement partiel de TICPE. L'indice gazole évolue avec moins d'ampleur que l'indice gazole professionnel, car la composante taxe fixe est plus importante.			
MAINTENANCE	+ 0,3 %	+ 0,5 %	+ 3,0 %	+ 3,9 %
	L'indice augmente de +0,3% en décembre 2024 en raison des variations de la composante entretien-réparations (+0,3%). L'AdBlue, retenu dans ce poste, progresse de +1,3% ce mois-ci. L'indice enregistre une inflation importante depuis un an : +3,9% en moyenne annuelle (+4,8% pour la composante entretien-réparations et +1% pour les pneumatiques).			
INFRASTRUCTURES	0,0 %	0,0 %	+ 2,8 %	+ 3,0 %
	Indice inchangé en décembre 2024. L'indice augmente de +3,1% en moyenne annuelle en raison de la revalorisation coordonnée des tarifs de péages de classe 4 intervenue au 1er février 2024 : +2,9% en moyenne pondérée par les trafics poids lourds sur les réseaux. L'indice Infrastructures comprend aussi la taxe à l'essieux, inchangée en 2024.			
MATERIEL EA	- 0,1 %	+ 0,1 %	+ 3,8 %	+ 3,3 %
	L'indice diminue légèrement de -0,1% en décembre 2024 en raison des variations des taux d'intérêt retenus dans les calculs. Les composantes de calcul du coût de renouvellement des véhicules sont recalculées tous les ans en janvier sur la base des résultats des dispositifs d'observation et des enquêtes annuelles du CNR. Parmi celles-ci, l'inflation moyenne annuelle des prix de véhicules tracteurs neufs de +9% en 2023 est portée dans les indices de janvier 2024. Cette inflation des prix de véhicules est diluée dans le calcul par le taux de renouvellement (16% cette année). Autre fait majeur, la composante assurance augmente de +3,2% cette année. Depuis un an, l'indice progresse de +3,3% en moyenne annuelle.			
MATERIEL Porteurs	0,0 %	+ 0,1 %	+ 4,0 %	+ 3,7 %
	Mêmes explications et mêmes évolutions des sous-jacents que pour l'indice Matériel EA.			
CONDUCTEUR LD	+ 0,7 %	+ 0,5 %	+ 0,1 %	+ 6,9 %
	L'indice augmente de +0,7% en décembre 2024. La loi du 22 avril 2024 instaure des nouveaux droits à congés payés lors d'arrêts maladies non professionnelles et professionnelles de plus d'un an. Les premières observations du CNR établissent une incidence économique de +0,7% sur les coûts sociaux annuels (salaires + charges). Le CNR applique cette hausse en décembre 2024 sur les composantes indiciaires de coûts de personnel. Depuis un an, l'indice augmente de +6,9% en moyenne annuelle. Les minima conventionnels de rémunération, servant de référence pour évaluer les variations de la composante salariale de l'indice, ont été revalorisés de +5,4% par l'accord social du 11 octobre 2023, étendu à l'ensemble des entreprises du secteur en décembre 2023. Le surcoût a été amplifié par la diminution mécanique des allègements de charges "Fillon" consécutive à cette revalorisation salariale.			
CONDUCTEUR REG	+ 0,7 %	+ 0,5 %	+ 0,1 %	+ 6,7 %
	Idem, même explication que pour l'indice Conducteur LD.			
FRAIS DEPLACEMENT LD	0,0 %	0,0 %	0,0 %	+ 4,6 %
	Indice inchangé en décembre 2024. L'indice progresse en moyenne de +4,6% depuis un an. Les indemnités conventionnelles de frais de déplacement ont été revalorisées de +5% en décembre 2023 par l'accord social du 11 octobre 2023, étendu à l'ensemble des entreprises du secteur en décembre 2023.			
FRAIS DEPLACEMENT REG	0,0 %	0,0 %	0,0 %	+ 4,6 %
	Idem, même explication que pour l'indice Frais de déplacement LD.			
STRUCTURE LD EA	+ 0,4 %	+ 0,6 %	+ 2,0 %	+ 4,5 %
	L'indice augmente de +0,4% en décembre 2024 en raison des variations de la composante de coûts des communication (+1,5%). L'augmentation annuelle importante s'explique entre autre par les revalorisations salariales conventionnelles appliquées également sur le personnel administratif. L'indice Structure mesure les évolutions des coûts indirects ou charges de structure des entreprises.			
STRUCTURE REG EA	+ 0,3 %	+ 0,6 %	+ 2,3 %	+ 4,9 %
	Les différences avec l'indice Structure LD EA s'expliquent par les poids relatifs des composantes, notamment celui du personnel sédentaire, différents d'un indice à l'autre.			
STRUCTURE REG Porteurs	+ 0,3 %	+ 0,6 %	+ 2,3 %	+ 4,9 %
	Les différences avec l'indice Structure LD EA s'expliquent par les poids relatifs des composantes, notamment celui du personnel sédentaire, différents d'un indice à l'autre.			

* moyenne (janvier 2024 inclus à décembre 2024 inclus) / moyenne (janvier 2023 inclus à décembre 2023 inclus).